

DEPARTEMENT DE L'ISERE

Canton de l'Oisans

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2024-05

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 avril à 17 h 30,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 16 avril 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS,

Présents : MM. Stéphane SAUVEBOIS, Président, Jocelyne MARTIN, Vice-Présidente, Stéphane GALLAND, Brigitte MANIN, élus, Florence TRACOL, administratrice nommée.

Absents : MM. Estelle FAURE, élue, Catherine GONON, Nadjeschda PIETSCH, Enrica TASSO administratrices nommées.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MANIN

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.3 - Divers

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2023 du budget du CCAS

Monsieur le Président invite le conseil d'Administration à examiner le compte administratif 2023 du CCAS.

Il demande au conseil de bien vouloir élire un Président/une Présidente de séance pour l'examen du compte administratif 2023. Mme Jocelyne MARTIN est élue.

Le Président sort de la salle.

La Présidente de séance donne lecture des résultats définitifs 2023.

Les résultats globaux de clôture 2023 intègrent les résultats de 2022 et se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées en 2023	122 825,98
Dépenses réalisées en 2023	122 130,98
Résultat de l'exercice 2023 (1)	+ 695,00
Résultat antérieur 2022 (2)	- 695,00
Résultat de clôture 2023 (1+2)	00,00

INVESTISSEMENT

Recettes réalisées en 2023	00,00
Dépenses réalisées en 2023	00,00
Résultat de l'exercice 2023 (1)	00,00
Résultat antérieur 2021 (2)	+ 695,00
Affectation de résultat 2022 (3)	00,00
Résultat de clôture 2023 (1+2+3)	+ 695,00

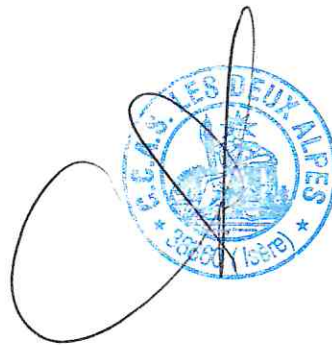
Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que la Présidente de séance ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés ;

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget du CCAS

Est annexé la fiche d'exécution budgétaire du compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Fait et délibéré en séance les jours et mois que dessus. Au registre, sont les signatures



Pour extrait conforme
Le Président du CCAS
Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le..... Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS LES DEUX ALPES